

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 07.09.2023
Visible par le public jusqu'au: 07.10.2023
Numéro de publication: AR-VS05-0000000475

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Jean Michel Rossier, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Jean Michel Rossier
Domicile:
Route de Nendaz 818
1997 Haute-Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation et des emplacements

Cafés, Bars, Tea Room : Le Mazot
Adresse, lieu : Route des Ecluses 2, 1997 Haute-Nendaz
Parcelle N° 660
Plan MC 9
Lieu-dit : "Le Tsampi"

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Le Mazot
Heures d'ouverture : de 06h00 à 24h00
Jours d'ouverture : 7/7
Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter ou à livrer

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Rossier Jean Michel, domicilié à la route de Nendaz 818, 1997 Haute-Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 07.10.2023